



La lutte contre l'homophobie en Europe

10 mai 2007 Lyon

Rencontre débat organisé par le bureau du Parlement européen pour le Sud est

Sont invités Martine ROURE, Députée européenne, et Hussein BOURGI, Président du Collectif de lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des droits.

Les propos des intervenants n'engagent que leurs auteurs et ne lient pas le Parlement européen en tant qu'institution.

Franck BOYER.- Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue. Merci d'être venus. Le Bureau d'Information du Parlement européen a souhaité organiser une rencontre dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie.

Il s'agit d'un débat entre le public et deux intervenants, Martine Roure, Députée européenne et rapporteur de la Commission des libertés civiles et Hussein Bourgi, qui va arriver, Président du Collectif national de lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des droits.

Nous tenons à remercier Mme le Maire, Nathalie Perrin-Gilbert, de nous accueillir dans la mairie du 1^{er} arrondissement.

Nathalie PERRIN-GILBERT.- Je voudrais vous souhaiter la bienvenue en mairie d'arrondissement, vous remercier de votre présence, saluer la présence de Martine Roure, Députée européenne et membre de la Commission des libertés civiles et rapporteur sur la lutte contre le racisme et la xénophobie, saluer Hussein Bourgi qui va arriver et Franck Boyer, du Bureau d'Information du Parlement européen.

Je suis heureuse de vous accueillir à plusieurs titres.

D'abord, il est important que les députés européens fassent connaître les thèmes sur lesquels ils travaillent, les réflexions, les convictions qu'ils portent, sur quoi ils s'engagent. L'Europe n'est pas seulement une organisation lointaine. Il est important que le message passe auprès de nos concitoyens et c'est le sens du déplacement de Martine Roure et de cette rencontre ce soir. Il s'agit d'avoir des débats, des réflexions, des rencontres au plus près du terrain, dans les communes. C'est très important. Je te remercie, Martine, de ta présence.

Ensuite, l'autre raison de ma satisfaction d'accueillir cette conférence ce soir, concerne le thème abordé. De très longue date et de manière historique, la mairie du 1^{er} arrondissement, et plus largement le territoire du 1^{er} arrondissement, abrite le siège de nombreuses associations. Certaines d'entre elles sont représentées ce soir. Je pense à ARIS, à l'Autre

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007
PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu
les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Cercle, à l'APGL, au Forum des lesbiennes, à David et Jonathan. Un certain nombre d'associations sont présentes. Elles travaillent et militent dans le 1^{er} arrondissement, la ville de Lyon et bien au-delà pour la défense des droits des personnes gays et lesbiennes, que ce soit dans leur vie privée, sociale ou professionnelle.

Je voulais également saluer la présence de Michel Chomarat, avec nous ce soir, comme il l'est si souvent, notamment quand ces questions sont abordées. Merci, Michel, de votre présence ce soir.

Je ne serai pas plus longue car l'objectif n'est pas de monopoliser la parole. Je passe le micro à Martine Roure.

Merci.

(Applaudissements.)

Martine ROURE.- Mesdames, Messieurs, mes Chers amis,

J'arrive directement de Bruxelles où il fait très froid. J'ai été extrêmement surprise par la chaleur ici. Avec quelques minutes de répit, j'ai pu reprendre mon souffle.

En effet, je suis rapporteur au Parlement européen sur l'année de l'égalité des chances 2007 et sur la nouvelle directive cadre sur le racisme et la xénophobie qui, je dois vous le dire, à beaucoup de peine à voir le jour.

Tous les pays ne se mettent pas d'accord. Certains ont des réserves sur certaines choses, d'autres sur d'autres. Certaines empoignades ne sont pas très dignes, mais le Parlement européen est là pour remettre les pendules à l'heure.

Il faut savoir que le Parlement européen est majoritairement très humaniste et, sur toutes les questions de société, très progressiste. En général, nous gagnons ; nous sommes majoritaires. C'est intéressant à dire et à faire savoir.

Dans une semaine, nous allons commémorer la journée internationale de lutte contre l'homophobie. Cette journée a été voulue et reconnue par le Parlement européen. Pourtant, il est paradoxal, au XXI^e siècle, que l'on ait encore un jour dédié pour dénoncer l'homophobie. C'est un rejet de l'autre, parce qu'il est différent, qu'il n'a pas les mêmes orientations que les uns ou que les autres. Il est regrettable d'être encore obligé d'avoir un jour dédié à cela, comme d'autres combats d'ailleurs. On combat pour l'égalité homme/femme. Nous avons encore beaucoup de combats à mener les uns les autres.

Je voudrais rappeler que nous reconnaissons dans le fondement de notre République, puisque nous parlons de la France, pour le moment – nous parlerons ensuite des autres pays européens – la Déclaration des Droits de l'Homme qui fait référence à l'égalité entre tous et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui énonce : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». On s'aperçoit tous les jours que ce n'est pas le cas.

S'il est un lieu où cette égalité est programmée depuis longtemps, c'est bien l'Union européenne et le Parlement européen. J'en veux pour preuve, tout simplement, les Traités

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



et, par exemple, le principe de non-discrimination énoncé dans l'article 13 du Traité. Si certains d'entre vous ne l'ont pas encore lu, je vous engage à le faire parce que cet article est extrêmement important. En effet, il donne compétences à l'Union pour « *prendre toutes les mesures nécessaires en vue de combattre toute discrimination fondée, entre autres, sur l'orientation sexuelle et promouvoir les principes de l'égalité* ». Cet article est plus complet. J'ai retiré une phrase. Je vous engage à le lire.

Nous nous basons souvent sur cet article 13 pour analyser les pratiques des pays. Il faut savoir que ce si un pays déroge à l'article 13, on peut le suspendre de l'Union européenne. C'est extrêmement important.

Je voudrais aussi vous parler de l'article 21 de la Charte européenne des Droits Fondamentaux. Vous vous souvenez, elle a été présentée au sommet de Nice, en 2000. Malheureusement, elle n'est pas force de loi, puisqu'elle a été annexée au Traité de Nice. Elle n'a pas été intégrée.

Nous voulions l'intégrer dans le nouveau Traité que l'on a appelé Traité constitutionnel, bien que les Anglais n'en aient pas voulu. À l'époque, nous étions 15. Nous avons tout de même réussi à leur faire avaler la couleuvre. Quand nous avons voté non au Traité, ils étaient ravis, ils se sont frotté les mains.

J'en profite pour dire qu'actuellement, est déjà inclus dans les Traités le contenu de la Partie III. C'est avec cette "Partie III" que nous vivons depuis des années. La Partie II concernait la Charte des Droits Fondamentaux, celle à laquelle nous tenions. La Partie I concerne la façon de vivre entre nous. Dans le "mini traité" qui devrait voir le jour - ratifié par le Parlement - nous risquons de nous retrouver avec la Partie I et la Partie III. La seule que nous voulions était la Partie II et nous n'allons pas l'avoir. C'est dommage.

La Charte des Droits Fondamentaux indiquait : « *Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques et l'orientation sexuelle* ».

Au niveau de l'Union, attaquer quelqu'un pour ses orientations sexuelles est considéré comme s'attaquer aux fondements de la dignité humaine. On revient à l'article 1 de la Charte des Droits Fondamentaux qui est le respect de la dignité humaine.

Au niveau de l'Union européenne et du travail du Parlement européen, je crois que les choses ont été bien faites.

Si cette charte n'est pas « invoquable » directement par le citoyen devant les juridictions des pays, elle sert toutefois de référence. Il faut le dire. Au Parlement européen, chaque fois que nous devons voter un texte législatif, nous nous référons à la Charte des Droits Fondamentaux. Ce n'est pas opposable, mais nous en tenons compte à chaque fois.

On se peut dire : « Chouette ! Finalement, l'Union européenne nous protège. Le Parlement européen est là. Le monde n'est pas si mauvais que cela ». Eh bien, malheureusement, hélas, ce n'est pas comme cela que ça se passe.

En effet, des États membres traînent la patte, parce qu'ils ont un électorat et qu'il faut faire attention à son électorat. Suivant les quartiers où l'on est, il faut faire attention à ce que l'on dit et ce que l'on fait. C'est regrettable, mais c'est comme cela.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



L'homophobie n'a malheureusement pas été éradiquée et, parfois, on pourrait même avoir peur qu'elle ait tendance à revenir en force. Actuellement, chaque fois que l'on ouvre le journal, on s'aperçoit qu'elle devient, quand elle est là, haineuse, bestiale, extrêmement dangereuse. Souvent, on voit dans les journaux que des gens ont été agressés physiquement parce qu'ils étaient homosexuels. Il y a des agressions verbales, déjà insupportables, mais quelquefois, ils sont tabassés. Certains, même, ont été tués. Il faut le dire très clairement. Ces passages à tabac sont indignes. Cela nous rappelle des heures sombres de l'Histoire.

Face à cette recrudescence, le Parlement européen s'est mobilisé. Nous nous sommes mobilisés plusieurs fois. Je vais vous parler des mobilisations les plus récentes.

Le 18 janvier 2006, à mon initiative et avec quelques autres députés, nous avons fait voter une résolution sur l'homophobie en Europe, suite à l'interdiction des Gay Pride dans certains États, notamment en Pologne, mais pas seulement.

Nous nous sommes dit qu'il fallait absolument réagir. Pour éviter toute forme de discrimination, nous avons demandé que, dans tous les États membres, il y ait vraiment une lutte contre l'homophobie et que les gouvernements mettent en place des instruments qui permettent de lutter. Nous avons aussi ajouté, parce que cela nous paraît extrêmement important dans l'égalité des droits, que les partenaires de même sexe disposent de la totalité des droits et protections dont ils bénéficient dans leur propre pays.

(Arrivée de M. Hussein BOURGI à 19 h 30.)

Martine ROURE.- Pour le moment, chaque pays membre fait comme il veut. Cela dit, nous demandons, lorsque l'on est reconnu comme conjoints mariés dans un pays et que l'on voyage ou que l'on s'installe temporairement dans un autre pays, que l'on soit reconnu comme tel. Ce n'est pas le cas actuellement. Ce sont des préjugés qui posent problèmes.

Cette résolution donnait une définition de ce que le Parlement européen considérait comme de l'homophobie : *« Un sentiment émotionnel de peur et d'aversion à l'égard de l'homosexualité et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres, fondé sur des préjugés et comparable au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et au sexisme ».*

Cette résolution est très précise. Elle a été adoptée à une très large majorité du Parlement européen. Il faut le savoir. Vous avez d'ailleurs accès à la liste des votants. Vous pouvez regarder qui a voté, qui s'est abstenu, qui n'a pas voté, etc.

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, j'ai été rapporteur de l'année européenne de l'égalité des chances et j'ai voulu, à ce titre – ce qui n'était pas le cas au départ –, que toutes les discriminations, absolument toutes, soient traitées sur le même pied d'égalité. L'homophobie est traitée, pour cette année d'égalité des chances, comme le racisme ou la xénophobie. On ne doit pas faire de hiérarchie dans l'abject. J'ai tout de suite posé ce problème au commissaire européen qui l'a accepté. Nous l'avons voté à une très large majorité. Bien sûr, la Ligue des Familles Polonaises n'a pas voté.

Malgré ces mesures, on se rend compte qu'actuellement, l'homophobie a tendance à augmenter.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Une mobilisation contre toutes les exactions qui en sont la manifestation a été demandée, l'année dernière, par les députés européens, à l'occasion de la journée mondiale contre l'homophobie.

Le dernier texte en date, voté de nouveau lors de la dernière session par le Parlement européen il y a environ trois semaines, s'alarme d'événements survenus en Italie, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Pologne. Cette résolution a été votée un jour avant le passage à tabac d'un Français dans un parc à Bordeaux. Nous n'avons pas parlé de ce problème dans la résolution, mais il faut savoir que si nous l'avions faite le lendemain, nous en aurions bien sûr parlé. Nous ne voulons pas protéger la France dans cette résolution. Nous voulons pointer tous les pays.

La France fait aussi l'objet de récriminations, comme les autres pays. On sait très bien qu'en France, malheureusement, nous ne sommes pas exempts d'homophobie.

D'ailleurs, j'ai lu récemment un dossier poignant à ce sujet dans *Libération*. Vous avez dû le lire aussi. C'était lundi. Ce dossier faisait état des dures conditions de vie des jeunes homosexuels dans les banlieues françaises. Ils sont victimes de brimades, d'insultes, d'injures, de menaces et, comme je l'ai dit tout à l'heure, de violences physiques. C'est terrible. C'est du harcèlement, parce que c'est au quotidien.

La résolution dont je vous parlais visait aussi – cela commence à devenir une triste habitude – les gesticulations du gouvernement polonais actuel. Je parle bien du gouvernement, parce qu'il ne faut pas stigmatiser un peuple. Il faut absolument différencier les deux. Je connais beaucoup de Polonais, homosexuels ou non d'ailleurs, qui ont honte de l'attitude de la Pologne et qui ont honte de ce que les deux frères font au pouvoir.

Ce texte condamnait aussi les déclarations du vice-ministre polonais qui envisage de proposer une loi visant à permettre le renvoi, des amendes ou des peines de prison pour les directeurs d'école, les enseignants ou même les élèves, exerçant des activités militantes pour la défense, dans les écoles, des droits des lesbiennes, gays et bisexuels. Un autre projet visait à écarter les homosexuels polonais de certains emplois.

La résolution a été votée cette fois-ci par 325 voix. Il y a eu 124 voix contre et 150 courageux abstentionnistes. Nous demandions aux Polonais de renoncer immédiatement à la mise en place de cette loi. Pour le moment, il a simplement parlé de la loi. Il ne l'a pas encore proposée. Si nous ne faisons rien, si nous ne disons rien, il n'y a aucune raison pour que cela ne continue pas et qu'elle voit finalement le jour.

Je pense qu'avec la mobilisation du Parlement européen, de la société civile, il n'osera pas la présenter.

Je reviens sur l'article 13 du Traité et sur l'article 6 du Traité.

L'article 6 du Traité de l'Union européenne permet à l'Union, comme je vous l'ai dit au début, de prendre des sanctions contre tout État membre qui ne respecte pas les règles fondatrices de l'Union, parmi lesquelles le respect des droits fondamentaux.

Ces sanctions peuvent aller de la suspension de droit de vote du pays concerné lors des réunions ministérielles des 27 jusqu'à la suspension définitive, si une dictature revenait, par

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



exemple. À cet égard, il faut savoir que le Parlement européen a donné mandat à l'Observatoire Européen des Phénomènes Racistes et Xénophobes pour mener une enquête sur le climat en Pologne. Il a également demandé à la Commission de vérifier si les actions et les déclarations du ministre étaient conformes à l'article 6 du Traité.

L'Observatoire a mandat. Il va rendre son avis et, à ce moment-là, si l'avis était négatif disant qu'il est vraiment allé trop loin, nous pourrions demander la suspension de vote de la Pologne.

Bien sûr, le jour de ce vote, le Premier ministre polonais, M. Kaczynski, a indiqué, à Varsovie, que la position adoptée par le Parlement européen était « discutable », mais qu'il était tout à fait d'accord avec ceux qui s'opposaient à la « propagande homosexuelle à l'école ».

Ils sont venus en commission pour nous faire croire que défendre les droits des homosexuels, c'était faire de la propagande pour être homosexuel. Pour qui nous prennent-ils ? Devient-on homosexuel parce que l'on fait de la propagande ? J'ai beaucoup d'amis homosexuels et je ne le suis pas ! On a encore le choix de faire ce que l'on veut. Il voulait nous faire croire cela. Ils tiennent des propos qui dépassent leur pensée ou ils sont encore plus cyniques qu'on ne le croit.

Le Premier ministre polonais assure que personne ne limite les droits des homosexuels en Pologne, mais il ajoute, dans la même phrase, que « *la croissance du nombre d'homosexuels n'est dans l'intérêt d'aucune nation* ». Cela paraît bizarre dans la même phrase.

Les députés européens envisagent d'envoyer une délégation de députés pour ouvrir le dialogue avec les parties concernées. Normalement, je devrais faire partie de cette délégation puisque je suis le porte-parole de mon Groupe pour toutes les questions qui touchent aux libertés civiles.

Le Parlement européen est très souvent en pointe sur ce sujet de lutte contre l'homophobie. Nous avons voté de nombreuses résolutions depuis des années. Cela fait 8 ans que je suis au Parlement européen. Si je compte les résolutions que j'ai fait adopter, je commence à me demander à quoi cela sert. J'ai donc dit qu'il fallait changer de braquet et aller plus loin, passer aux menaces. Nous sommes passés à des menaces polies, mais des menaces quand même. En effet, demander de faire une analyse pour lever le droit de vote... ce sont de vraies menaces. Je crois que c'est important.

Je voulais également parler de l'existence d'un intergroupe parlementaire gay et lesbien, présidé par un collègue que j'aime beaucoup, Michael Cashman. Il est brillant, intelligent, extrêmement humaniste. Peu d'assemblées parlementaires peuvent se prévaloir d'une telle ouverture d'esprit. Le Parlement européen est vraiment en pointe sur ces sujets.

La réunion de ce soir est extrêmement importante. Il va falloir le dire, raconter ce que l'on fait au Parlement pour que vous nous souteniez, que vous fassiez savoir des choses.

Beaucoup croient que l'Union européenne est là pour nous enquiquiner, pour nous faire des règles sur les fromages ou, comme je l'ai entendu l'autre jour dans la mairie du 4^{ème}, pour

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



savoir si les tomates doivent être rondes ou ovales. Je travaille au Parlement européen depuis 8 ans et je n'ai jamais légiféré sur les tomates ou les fromages. L'Union européenne ne s'en préoccupe pas. Ceux qui veulent vous faire croire cela, veulent dévaloriser le Parlement européen. Je peux vous le prouver. Ce n'est pas ce que nous faisons. Cela ne nous intéresse pas.

Vous pouvez manger vos fromages au lait cru. L'Union européenne ne viendra pas mettre son nez dans votre assiette et le Parlement européen ne viendra pas non plus mettre son nez sous votre couette !

(Rires.)

Martine ROURE.- J'ai parlé de démocratie, de valeurs, de droits de l'Homme. Je suis heureuse d'avoir pu témoigner de cela ce soir.

(Applaudissements.)

Hussein BOURGI.- Bonsoir à toutes et à tous.

Excusez-moi pour mon retard et du fait que je parle après Mme la Députée, ce qui n'est pas très protocolaire.

Je voulais commencer par remercier Mme le Maire du 1^{er} arrondissement qui nous fait l'amitié de nous recevoir dans la maison commune. C'est une marque d'ouverture et d'accueil qui me touche beaucoup. Depuis quelques années, dans la Ville de Lyon et dans certaines mairies d'arrondissement, nous sommes accueillis et bien reçus, notamment à l'occasion des Lesbian & Gay Pride. Merci beaucoup, Madame le Maire.

Mes remerciements iront ensuite au Bureau d'Information du Parlement européen, notamment Franck Boyer et Isabelle Coustet, qui ont pris l'initiative d'organiser cette rencontre et celle qui aura lieu le 15 mai prochain à Marseille.

J'avoue que lorsque Franck m'a proposé, fin janvier, de participer à cette rencontre avec le Bureau d'Information du Parlement européen, je lui ai répondu spontanément et tout de suite oui, pour la raison suivante : le militant que je suis a réellement découvert l'implication et l'apport positif du Parlement européen dans la lutte contre les discriminations, en particulier homophobes, il y a quelques années.

Beaucoup de mes homologues, y compris des présidents d'association, ne savent pas tout ce que le Parlement européen, l'Union européenne, fait pour nous et pour les minorités sexuelles. C'est une façon, pour moi, de témoigner de cette action positive en faveur des minorités LGBT.

La troisième chose qui m'a convaincu de venir ici, est que, depuis quelques années, j'ai beaucoup d'amis à Lyon. Je sais qu'il y a un dynamisme associatif très fort. Je pense à ARIS, au Forum des lesbiennes, à Contact, à David et Jonathan, à Michel Chomarat, un ami, qui fait beaucoup pour la mémoire gay et lesbienne. Il est important de se tourner vers le passé pour éclairer l'avenir.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Enfin, on m'a fait l'honneur d'être à la même tribune que Martine Roure. C'est une femme qui fait honneur à la politique. Je connais Martine Roure sans la connaître. C'est la première fois que je la rencontre. Je suis avec beaucoup d'intérêt et d'attention tout ce qu'elle fait au niveau du Parlement européen. Elle siège dans une Commission très importante, dans laquelle elle fait un travail décisif, mais particulièrement difficile. En effet, aller dire à des États membres de l'Union européenne, à des gouvernements : « Attention, vous ne respectez pas tout à fait les libertés fondamentales, les libertés publiques ; vous devriez améliorer tel point, telle autre politique publique menée dans votre pays... », croyez-moi, il faut un certain courage pour le faire. Je sais que Martine Roure est une femme de convictions, d'engagements et une femme d'action.

Ce matin, j'étais à Montpellier pour une autre manifestation avec un de ses collègues, Robert Navarro. Je lui ai dit que j'allais à Lyon pour participer à un débat avec Martine Roure. Il m'a dit : « C'est une femme brillante qui nous surprend agréablement par sa combativité, sa détermination et ses convictions ». Je tenais à vous le dire. Il s'agit d'un témoignage spontané qui m'a été fait par un de vos collègues.

Lorsque j'ai commencé à militer en 1997, j'ai découvert la question des minorités sexuelles. À l'époque, en France, il n'y avait pas beaucoup de textes qui pouvaient être utilisés comme levier. Je suis allé regarder du côté du Parlement européen, des Institutions européennes et supranationales, de l'ONU, des Traités internationaux et européens. Très rapidement, j'ai trouvé des leviers très importants et intéressants qui nous ont permis d'avancer et d'acquérir certains droits. Si nous avons ces droits aujourd'hui, c'est quasiment exclusivement grâce au Parlement européen et aux Institutions européennes.

Je voudrais faire une petite critique aux hommes politiques français, aux élus français. Je vous donne un exemple : souvent, on va solliciter les instances européennes pour obtenir des financements. L'aéroport à côté de Montpellier a été en partie financé grâce à des fonds européens. Or, le jour de l'inauguration, des choses m'ont frappé. Sur le panneau, figuraient tous les partenaires qui avaient financé le réaménagement, l'agrandissement et la restructuration de l'aéroport : la Communauté de Communes, la Ville, le Département, le Conseil régional, l'État français. Très bizarrement, il n'y avait aucune ligne pour les Institutions européennes. On capte et on digère tout ce qui est bon, tout ce qui arrive de l'Union européenne mais les élus locaux et nationaux nous font croire qu'ils ont eu seuls l'initiative ou l'idée de légiférer sur ce sujet ou d'avancer sur tel autre sujet.

Avant de développer deux points très rapidement, je voudrais vous rappeler dans quel contexte cette rencontre a lieu. Elle a lieu une semaine avant la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, le 17 mai. Pourquoi le 17 mai ? Pour ceux et celles qui ne le savent pas, c'est le 17 mai 1990 que l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales par l'OMS.

En 2005, lorsque Louis-Georges Tin et d'autres militants associatifs, dont je faisais partie, ont choisi de créer une journée mondiale de lutte contre l'homophobie, nous avons choisi une date qui avait un sens pour le plus grand nombre d'États dans le monde, soit cette date du 17 mai 1990. Pour une fois, la France a été précurseur. En France, l'homosexualité a été retirée des maladies mentales en 1983 par Jack Ralite, à l'époque ministre de la Santé de François Mitterrand.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Ce rappel historique fait, j'ai envie de développer deux points très rapidement sur l'apport de l'Union Européenne dans la lutte contre les discriminations homophobes :

1- L'Union européenne, actrice de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits

Martine Roure vous en parlé tout à l'heure. Plusieurs lois françaises sont inspirées des directives européennes. La directive de 2000 a clairement inspiré deux lois en France sur lesquelles j'ai eu l'occasion de travailler à l'époque, en 2001 et en 2002 : la première sur la loi de modernisation sociale, avec Martine Aubry, et la deuxième, sur la lutte contre les discriminations, avec Elisabeth Guigou et Marie-lise Lebranchu. C'était la transposition dans le droit national d'une des directives européennes qui demandait à tous les États membres de l'Union de se doter des législations permettant de combattre les discriminations dans le monde du travail, l'accès au logement et la vie de tous les jours. Cela a donc donné deux lois, celle du 17 janvier 2002 sur la modernisation sociale et celle contre les discriminations.

Il y a eu ensuite deux ou trois exemples de ce type. Les résolutions votées au Parlement européen, même si elles n'ont pas un effet direct, ont un effet global sur les mentalités, un effet culturel. Systématiquement, dans les résolutions du Parlement européen, on voit apparaître depuis quelques années cette notion, non plus de la lutte contre les discriminations dans l'accès à un bien ou un service, mais cette volonté d'inciter les États membres à accorder l'égalité des droits à tous les couples face au mariage et à l'homoparentalité. On voit très souvent ces recommandations revenir et je suis persuadé qu'elles ont et auront un effet et un impact sur les gouvernements, mais aussi sur la société civile.

En effet, dès qu'une directive ou une résolution est votée par le Parlement européen, le militant que je suis s'en saisit et écrit au gouvernement, aux parlementaires pour leur dire ce que fait l'Union européenne.

Je leur fais souvent un rappel historique en leur disant qu'après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la construction européenne s'est faite, on a commencé par protéger certaines minorités, religieuses ou politiques. Puis, progressivement, la condition des femmes a émergé. Les Institutions européennes se sont penchées plus tardivement sur les droits des femmes, notamment en termes d'égalité dans le monde du travail. C'est beaucoup plus tard, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, suite à des plaintes portées par des citoyens membres de l'Union, que les Institutions européennes se sont saisies de cette question des discriminations LGBT.

Je dis souvent aux parlementaires, au gouvernement, aux ministres que je rencontre : « Regardez aujourd'hui dans quelle situation nous sommes. Le Parlement européen fait des recommandations, vote des résolutions demandant aux nouveaux pays postulants... ». Vous vous rendez compte que l'on regarde ces pays de haut en leur reprochant leurs critères de convergence socio-économique, mais nous n'avons pas à fanfaronner lorsqu'on voit, par exemple, les discriminations institutionnelles que nous avons dans l'accès au mariage, à l'homoparentalité ou à l'adoption.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Je me sers de ces textes. Même s'ils ne sont pas forces contraignantes, ce sont des arguments très importants et très décisifs à placer dans une conversation, lorsque vous rencontrez un élu, un parlementaire ou un décideur.

Je voudrais évoquer très rapidement la Charte des Droits Fondamentaux. Dans l'article 21 de la Charte des Droits Fondamentaux votée à Nice, le 7 décembre 2000, est citée très clairement la liste de toutes les discriminations.

En France, pendant longtemps, lorsqu'on parlait de discriminations, c'étaient essentiellement les discriminations liées à la religion, à l'origine ethnique ou à la race. Ce n'est que très tardivement que les discriminations liées au sexe, aux orientations sexuelles, en l'occurrence l'homophobie, ont été pénalisées. Il a fallu attendre la loi du 30 décembre 2004 qui a permis de créer la HALDE. Il s'agit d'une préconisation de l'Union européenne. En effet, l'Union européenne a demandé à tous les États membres de se doter d'un observatoire contre les discriminations. La France est malheureusement l'un des derniers membres de l'Union à l'avoir fait, puisqu'elle l'a mis en place le 30 décembre 2004, quelques jours avant la date fatidique.

Par ailleurs, il est bien d'agir localement, mais je regarde toujours ce qui se passe ailleurs. Un des pays qui aurait beaucoup de leçons à nous donner, d'expériences à nous démontrer, est la Belgique. Je vais une ou deux fois par an en Belgique. Je regarde le dispositif que la Belgique a mis en place en matière de lutte contre les discriminations. Quand je compare l'observatoire qu'ils ont mis en place pour agir contre les discriminations et favoriser l'égalité et la HALDE en France, je suis désespéré pour deux raisons.

Premièrement, là-bas, vous sentez qu'il y a une véritable volonté politique. Elle se traduit en actes. Les actes consistent, par exemple, à doter financièrement et budgétairement, cet observatoire de moyens plus conséquents qu'en France.

Deuxièmement, la représentativité au sein de cette structure : il y a des militants de la lutte contre le racisme, des militants contre le sexisme, les discriminations liées à la religion et des militants pour les gays et lesbiennes et les droits des femmes. En France, lorsque la HALDE a été mise en place, c'était par un tour de passe-passe particulier au cours duquel on a omis de mentionner et d'intégrer dans le Comité consultatif les représentants des homosexuels et, ce que nous avons demandé avec force, les discriminations liées à l'identité de genre.

En effet, aujourd'hui, on parle peu de la transphobie. Je ferai toutefois une réserve à l'égard du Parlement européen : dans les résolutions et les textes, il y a un certain conformisme. On parle d'orientations sexuelles. Cela me rappelle la France qui, au milieu des années 80, parlait de mœurs. La sémantique a évolué. Maintenant, on ne parle plus de mœurs en France, mais d'orientations sexuelles.

En revanche, en France comme dans l'Union européenne, il y a toujours un conformisme ou une difficulté à utiliser cette notion d'identité de genre. Du coup, on occulte les transsexuels et les transgenres, ce qui est désobligeant pour ces personnes qui subissent des discriminations au quotidien. On dit toujours que les trans sont, soit homme, soit femme. D'accord, mais entre le moment où l'on décide de changer de sexe et celui où l'on a changé de sexe, il y a une période de latence au cours de laquelle on subit des discriminations, car

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



le changement d'état civil n'a pas été fait, car un traitement hormonal précède l'opération chirurgicale si elle a lieu ou non d'ailleurs. Les trans sont les mieux placés pour parler des discriminations qu'ils subissent et qui ne sont, à mon sens, pas assez prises en compte. Elles n'ont pas du tout été prises en compte en France lorsque la HALDE a été mise en place.

En Belgique, je trouve qu'un autre acte est très intéressant. Il y a une communauté turque assez importante, ainsi qu'une communauté indienne. L'équivalent de la HALDE en Belgique a pris l'initiative de publier des brochures en langue arabe, en langue turque et en langue indienne. Ce n'est pas du communautarisme. Il s'agit de mieux informer les personnes d'origine ou de langue différente qui viennent d'arriver sur le territoire (les primo arrivants, les étudiants, les étudiantes et ceux qui viennent travailler) et qui s'insèrent dans cette société. C'est un signal assez intéressant. On les informe de leurs droits, on leur dit quels sont leurs droits, leurs moyens de recours s'ils sont victimes de discrimination.

En France, j'en rêve ! Il a fallu attendre très longtemps pour avoir des brochures, financées par la Direction générale de la santé, contre le sida. Il a fallu démontrer que le sida touchait plus certaines populations, notamment d'Afrique subsaharienne ou d'Afrique du Nord, pour convaincre les autorités françaises de faire des brochures dans la langue de ces personnes.

Je suis persuadé que ce qui doit nous porter dans la lutte contre les discriminations, c'est l'information des personnes. Une personne informée de ses droits, de ses protections, de ses voies de recours pourra mieux lutter contre les discriminations et mieux agir pour faire-valoir son intégrité physique ou morale lorsqu'elle est victime de discrimination.

Un autre point : je suis Président du Mémorial de la Déportation Homosexuelle. En France, nous avons mis beaucoup d'années à faire admettre et reconnaître cette réalité tragique et dramatique pendant la Seconde Guerre mondiale qui est la déportation pour homosexualité depuis le territoire français. Il a fallu attendre que Lionel Jospin, Premier ministre, et Jacques Chirac, Président de la République, prononcent clairement un discours officiel reconnaissant cette déportation pour homosexualité. Cela ne reste, malgré tout, que des discours.

La décision qui m'a fait le plus chaud au cœur dans ma vie de militant a été la résolution de janvier 2006 – c'est un texte officiel qui restera, qui n'est pas un discours d'un homme politique qui s'en va – dans laquelle il est mentionné clairement la déportation pour homosexualité pendant la Seconde Guerre mondiale. Lorsque j'ai rencontré M. Mékachéra, ministre délégué des Anciens Combattants pour négocier la simple présence des associations gays et lesbiennes qui militent pour la mémoire de la déportation pour homosexualité, croyez que c'était un argument de plus par rapport aux années précédentes ; un argument de plus qui a permis d'obtenir, ici ou là, quelques avancées dans quelques villes de France. À Lyon et Montpellier, cela se passe bien, mais ce n'est pas le cas dans d'autres villes, comme Rouen, Nice, Lille.

Ce sont des outils qui nous servent au quotidien. Je veux rester terre-à-terre, à un niveau basique. Il ne faut pas banaliser ces résolutions parce qu'elles peuvent avoir une force relativement contraignante ou non, un aspect purement déclaratif, mais elles sont particulièrement précieuses pour les militants que nous sommes.

2- L'Union européenne garante des libertés fondamentales

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



L'Union européenne s'est construite sur un socle de valeurs communes : à la fin de la guerre, construire la paix sur un territoire meurtri par deux guerres mondiales. Ensuite, cela a été un marché économique. Petit à petit, des valeurs ont émergé, celle de la démocratie, de la liberté d'aller et venir, de pouvoir vivre ces choix de vie, de pratiquer ou non une religion, d'avoir des convictions politiques, religieuses ou philosophiques.

Aujourd'hui, l'Union européenne permet de garantir, dans certains pays particulièrement tourmentés, ces libertés publiques, ces libertés fondamentales. Je voudrais vous citer une chose qui m'avait beaucoup convaincu et beaucoup touché.

En 2004, lorsque Silvio Berlusconi a proposé de nommer Rocco Buttiglione comme commissaire européen, l'opinion publique s'est mobilisée. Nous avons réussi à sensibiliser, ici ou là, nos parlementaires européens. Effectivement, nos parlementaires européens ont fait le relais dans l'hémicycle en votant et en protestant contre la proposition de nommer Rocco Buttiglione.

Aujourd'hui, les parlementaires européens, sensibilisés à ces actions, exercent au quotidien un travail de vigie. Ils surveillent. Parfois, ils censurent ou ils empêchent certaines nominations qui seraient dramatiques.

Dernier point, ces dernières années, il y a eu une volonté, à Varsovie ou à Cracovie, d'organiser des manifestations type Lesbian & Gay Pride. Ici ou là, des gouvernements ont refusé ou interdit ces manifestations. Systématiquement, on a trouvé des députés européens pour accompagner ces délégations, mais aussi des observateurs étrangers, internationaux, des militants syndicaux, associatifs, etc. Pour nous, il est très précieux que des députés européens s'engagent et viennent avec nous. Une fois qu'ils viennent avec nous, la médiatisation prend tout de suite une autre dimension et permet de refréner les ardeurs homophobes de certains gouvernements.

Je voulais également dire que ce travail de vigie contre l'homophobie d'État, comme vous l'avez fait fin avril sur le projet de loi déposé par le ministre polonais de l'éducation... Je suis en contact permanent avec Robert Guédron, qui milite en Pologne au sein d'une association qui s'appelle Campagne contre l'homophobie. Il m'a dit : « Tu ne peux pas savoir, lorsqu'on est face à la machine des frères Kaczynski, face à ce gouvernement d'extrême droite, face à cette homophobie d'État relayée par les médias tels que Radio Maria, et qu'une résolution du Parlement européen est votée, pour nous, c'est une bouffée d'oxygène. Tu ne peux pas savoir le bien que cela nous a fait. Cela nous a remotivés, remobilisés. Cela a permis de focaliser les projecteurs des médias, locaux et internationaux, sur l'alerte donnée par le Parlement européen ».

Enfin, concernant l'homophobie religieuse, avec la déclaration de tel prélat en Italie – nous nous sommes suffisamment exprimés en partenariat avec la Lesbian & Gay Pride – une valeur chère aux Français est la laïcité. Par rapport aux valeurs communes des ressortissants de l'Union européenne, nous devons nous battre non pas pour empêcher les gens d'avoir des convictions religieuses, mais tout simplement pour que leurs convictions religieuses ne viennent pas empiéter, violer, les libertés fondamentales chèrement acquises depuis quelques années ou décennies.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Aujourd'hui, nous commémorons les 50 ans de l'Union européenne. En 50 ans et plus particulièrement en 20 ans, elle a fait beaucoup de choses pour les libertés publiques et pour toutes les minorités. Elle a beaucoup de choses à faire pour nous.

J'ai été interrogé lors du débat sur le referendum (je ne vais pas refaire le débat). J'ai entendu beaucoup d'arguments, de critiques, contre la construction européenne, contre le plombier polonais qui est la caricature de cette campagne. On a beaucoup parlé des fromages, des asperges, des fraises, des tomates, etc., de choses tellement caricaturales.

J'ai envie de parler à froid ; il n'y a pas d'enjeu électoral. J'ai envie de parler de tout l'apport positif de la construction européenne pour les citoyens et les citoyennes que nous sommes.

Aujourd'hui, j'ai peut-être une chose à demander à chacun et chacune d'entre vous : soyez les messagers, les ambassadeurs de la construction européenne.

Merci.

(Applaudissements.)

Franck BOYER.- Merci à tous. Le moment du débat et des questions est venu.

Profitez de cette rencontre.

Question.- Bonsoir. Natacha. Hussein Bourgi rigole. Il voit pourquoi je vais intervenir.

Je voulais intervenir sur deux points. On a parlé du problème de la prise en compte de l'identité de genre et de la lutte contre les actes transphobes, etc. On l'a entendu à travers vos propos... Cela dit, le Parlement européen s'arrête à la constitution d'un groupe parlementaire lesbien et gay.

Nous devons être systématiquement pris en compte. Ce combat est mené en France depuis quelques années. Il est institué, y compris dans l'associatif. Le Parlement doit s'emparer de ces questions parce que ce sont de vraies discriminations. Même si la thématique peut prendre des formes particulières, elles sont très proches.

La HALDE n'a pas voulu le prendre en compte, ce n'est pas faute de bagarre. Dans le Traité de Nice, cela a été la même chose. Dans les lois Aubry, on parle de l'orientation sexuelle, mais pas de l'identité des genres. Ces choses pourraient être réparées. Le Parlement européen peut s'en emparer, notamment au moment de la constitution de groupes parlementaires. Je « mandaterai » notre député européen comme pour être relais et pour être vigilante sur ces questions pour qu'elles soient intégrées systématiquement. Même l'ensemble associatif européen s'est emparé de ces questions.

Deuxième point, vous avez parlé des interventions en milieu scolaire, notamment en Pologne. En France, il n'y a pas de velléités qui vont aussi loin, mais, à mon sens, intervenir dans des établissements scolaires pour sensibiliser le monde de l'éducation nationale à ces questions, est très compliqué. Les agréments ne sont pas donnés, sont refusés. Nombre d'établissements refusent pour prosélytisme. Il y a toujours les mêmes fantômes. On n'est pas vraiment mieux loti de ce côté-là en France.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Il se trouve que, tout doucement, le milieu de l'éducation nationale commence à réagir. Mercredi prochain, le 16 mai, à Paris, un colloque international est organisé, notamment avec le secrétaire général international de l'éducation qui va intervenir. Ce colloque va regrouper de nombreuses associations de pays étrangers pour discuter de la LGBT-phobie en milieu scolaire.

Il se trouve que je suis permanente syndicale dans l'éducation nationale en tant qu'enseignante. Il y a quelques années, un collectif regroupant les syndicats d'enseignants, les parents d'élèves, les syndicats étudiants, l'ensemble de la communauté éducative au sens très large, s'est créé pour travailler spécifiquement sur ces questions, sensibiliser les pouvoirs publics. Je le dis car ce n'est pas anodin. Cette année, pour la première fois, une formation intersyndicale, interorganisationnelle, puisqu'il y a les parents d'élèves, va se mettre en place regroupant toutes ces structures ensemble dans une même formation pour sensibiliser et lutter contre la LGBT-phobie.

J'interviens pour dire que sur ce point (on connaît les luttes entre syndicats, etc., même si on lutte pour un meilleur système éducatif, on a des divergences), et c'est une première, tout le monde est réuni. C'est important. Les choses évoluent, mais il est vrai que la France n'est pas mieux lotie au niveau gouvernemental.

Merci.

Martine ROURE.- Je vous remercie de votre intervention. Vous avez raison. Même au Parlement européen, les choses évoluent, à ce niveau-là, plus doucement, mais il se trouve que, dans notre groupe, nous avons une députée transgenre. Je peux vous dire qu'elle est virulente. On l'entend. Les choses peuvent évoluer. Elle est rentrée dans ce groupe interparlementaire et à chaque fois, elle revient sur le sujet. Cela se passe de cette façon. Il faut revenir souvent. Le Parlement européen n'est pas le lieu où cela évoluera le plus lentement. Cela évoluera plus vite qu'ailleurs. Cela dit, il faut d'abord que cela évolue au Parlement européen parce que nous faisons passer les messages.

Cela va évoluer. Nous le sentons bien. À la dernière résolution, nous avons mis un amendement. Les choses évoluent. Espérons qu'elles évoluent plus vite.

Question.- Lola, association ARIS. Pour rebondir sur le sujet de la transsexualité, j'ai moi-même changé de sexe et, qui plus est, je suis lesbienne. Cela choque beaucoup de gens. Ils ne comprennent pas que je puisse devenir femme et que je sois lesbienne.

À chaque fois, c'est...

Martine ROURE.- C'est un peu compliqué, quand même !

Lola.- Il y a le sexe mental, le sexe biologique et le sexe physique. Ces trois choses ne sont pas liées.

En France, la situation est catastrophique, notamment à Lyon. Apparemment, le Parlement européen n'arrive pas à faire bouger les choses. Je m'occupe, en dehors de l'association, de deux personnes qui ont énormément de difficultés pour faire changer leur état civil. À Lyon, si vous n'êtes pas opéré, on ne vous accorde pas de papiers. Si vous demandez au

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



chirurgien de vous opérer en lui disant que le psychiatre est d'accord, il vous répond : « Je ne peux pas vous opérer. Vous n'avez pas vos papiers ». Très marrant...

Evidemment, dans ce cas, il faut faire une demande de prise en charge à la Sécurité sociale. Il faut aller en Belgique ou ailleurs. Cela coûte très cher à la Sécurité sociale.

Personnellement, j'ai eu la chance d'avoir un juge qui appliquait la loi du cœur et non la loi des textes, qui a accepté de changer mon état civil. Deux mois après, j'ai été opérée sans aucun problème.

Là encore, les opérations en France sont catastrophiques. Quand on demande à un chirurgien quelles seront ses sensations au niveau du vagin, il répond : « Vous n'aurez pas de sensibilité ». J'ai de la chance, cela a été bien fait, ça va !

Vous allez en Angleterre et, comme par hasard, on vous fait un vagin magnifique qui est parfait. Comment se fait-il qu'en à peine deux heures d'avion, le chirurgien arrive à faire ce que le chirurgien ne peut pas faire en France. Je suis hallucinée !

Qui plus est, mais la loi européenne ne peut pas faire grand-chose car c'est plus un état d'esprit, les chirurgiens ont un peu la grosse tête. J'ai dû subir une deuxième intervention en 2005. J'ai hésité à dire que j'étais lesbienne. Le chef chirurgien qui s'occupait de mon dossier vient me voir et me dit : « Qu'est-ce que j'apprends, vous êtes lesbienne ! ». Je me suis dit : « Si je lui dis que oui, il est capable de me refuser l'opération ». Je lui ai dit que je mangeais à tous les râteliers pour le calmer...

Ce n'est pas possible ! Pour qui se prend-il ? Il y a une blague que je peux ressortir sur ce sujet : quelle est la différence entre Dieu et un chirurgien ? Dieu ne se prend pas pour un chirurgien. En France, et notamment à Lyon, cela devient catastrophique. Les personnes qui ont fait des transformations attendent des mois et parfois des années pour avoir un avis favorable du tribunal. C'est embêtant.

Après, en tant qu'homosexuelle, je n'ai pas spécialement envie de me marier... Le Président, nouvellement élu, ne veut pas du mariage, et cela me pose un gros problème. Il a dit dans son discours le soir de son élection qu'il se battra pour tous les Français, pour l'égalité entre Français. Mais il oublie une partie de la population, c'est-à-dire 4 à 4,5 millions de personnes qui passent à la trappe. En effet, dans son programme, il n'est pas favorable au mariage homosexuel. Je ne comprends pas que l'Europe ne puisse pas dire aux autres, en prenant les exemples de la Belgique, de l'Angleterre : « Maintenant, il faut suivre ».

Je n'ai pas spécifiquement envie de me marier, mais je veux avoir le choix. Sur les pièces, il est écrit liberté, égalité, fraternité. La liberté, je ne l'ai pas parce que je ne peux pas me marier ; l'égalité, non, on me la refuse et la fraternité... l'homophobie revient à grand pas.

En France, j'ai l'impression que l'on a reculé. On a reculé au niveau du changement d'état civil, on est en train de reculer au niveau du mariage alors qu'on a été des précurseurs en 1997 avec le PACS.

Que pouvez-vous faire de ce point de vue et que peut faire le Parlement européen sur ces sujets ?

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Martine ROURE.- Vous avez beaucoup d'humour. On doit passer de bonnes soirées avec vous !

(Rires.)

Ce que nous pouvons faire... Comme je vous l'ai dit, les États membres ont chacun le droit d'avoir les législations qu'ils souhaitent. Nous ne pouvons donc pas trop toucher à leur législation.

En revanche, nous avons une sacrée influence. Quand les associations partent avec une résolution du Parlement européen dans la poche, ce n'est pas rien. Si on a pu, par exemple, arrêter le gouvernement polonais dans ses délires, c'est simplement grâce une résolution du Parlement européen. Il est vrai que ce n'est pas force de loi, ce n'est pas un acte législatif, mais c'est tout de même un acte qui a une certaine importance. Nous faisons évoluer les mentalités, les choses. Dans nos résolutions, nous sommes assez précis.

Ensuite, tout ce que vous venez de dire « m'hallucine ». Je ne savais pas.

Michel Chomarait faisait oui de la tête pendant que vous parliez. C'est vraiment la « patate chaude ».

Lola.- Je peux vous faire passer mon dossier. En décembre 1998, j'ai obtenu mon état civil, deux mois avant mon opération, sans problème. Le médecin a accepté de m'opérer. Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Pourquoi a-t-on reculé ? Le juge a changé...

Martine ROURE.- Je croyais, tout bêtement, que, lorsqu'on avait été opéré, on obtenait obligatoirement son état civil. Cela me paraît naturel, simple et logique... Visiblement, la logique ne fait pas partie... C'est incroyable.

Je ne suis pas la seule à vous donner des informations. Vous m'en apportez aussi. C'est important, car dans une prochaine résolution du Parlement européen, je pense que nous pourrions aborder ce sujet. Nous allons essayer de faire avancer ce point. En tout cas, je déposerai un amendement en ce sens.

Question.- Bonsoir. On a effleuré tout à l'heure le sujet de l'éducation.

L'éducation à la diversité des sexualités et des identités de genre a ceci d'essentiel pour moi qu'elle nous invite à passer d'une rhétorique de la protection des droits de chacun à une rhétorique de la promotion des libertés pour tous.

Si le Parlement est un lieu d'avant-garde intellectuel, comme j'espère qu'il l'est, il faut aujourd'hui qu'il se mobilise sur ce thème.

Ce qui se passe avec les enfants à Bordeaux n'est pas très loin de ce qui se passe en Pologne actuellement. Ce qui m'inquiète, aujourd'hui, quelles que soient les catégories de la population dont il s'agit, c'est cette façon de brider toute expression...

Je crois vraiment qu'il ne s'agit pas de catégorie, mais de castration générale, concernant les hommes comme les femmes. Désolé pour le mot castration...

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Martine ROURE.- Vous avez raison. On me dit toujours que je suis une optimiste tellement exacerbée que cela en devient caricatural. Mais je crois que, quelque part, il faut l'être.

Ceux qui ont mon âge et qui sont plus vieux pourront vous dire que les choses ont avancé. Quand j'étais petite, il était hors de question d'aborder ce sujet. C'était inconcevable. J'ai eu des camarades de classe extrêmement malheureux, parce qu'ils ne pouvaient même pas en parler. Ils se sentaient mal et parfois, ils ne savaient pas pourquoi. C'était une véritable « castration morale ». Vous allez peut-être un peu loin, en effet, mais c'est vrai. Une société qui a peur de la discussion, des échanges, du corps des uns et des autres... une société qui a peur est une société malade, qui va mal et qui, de toute façon, ne peut pas obtenir la sérénité. C'est évident.

Nous n'avons pas intérêt à avoir ces peurs. Il faut absolument les dégager. Les enfants doivent savoir que nous sommes tous différents. Oui, nous sommes tous différents et alors ? À partir du moment où l'on ne fait pas de mal aux uns et aux autres, notre différence nous enrichit. Pour certains sujets, nous y sommes arrivés et pour d'autres, nous n'y arrivons pas encore.

Cela dit, sur certains sujets, nous y sommes arrivés, comme sur la race, l'ethnie, etc., mais il y a aussi parfois des reculs. Je dis toujours que rien n'est jamais acquis. Quand on pense avoir acquis des droits, il faut bien se dire qu'à chaque fois, il faut se battre pour les garder, les conserver et les faire progresser. Si on ne se bat pas pour les faire progresser, ils vont régresser.

Il n'y a pas si longtemps, des jeunes femmes me disaient : « L'égalité homme/femme, on l'a... ! ». Je leur répondais : « Méfiez-vous. Vous êtes nées avec cette idée-là, mais elle n'existe pas ». Les droits ne sont jamais acquis pour toujours. Maintenant, elles s'en rendent compte. Il suffit qu'il y ait un petit trébuchet pour que l'on retombe dans ce qui passait les années précédentes.

Vous avez raison, cette société de peur de l'autre, de peur des différences, notamment sexuelles... Et alors ! On vit. Le tout est de s'exprimer, d'être heureux dans sa personne et dans sa vie. Si on est heureux dans sa personne et sa vie, que l'on est reconnu, on rend les autres heureux. Pour moi, c'est évident. Pour beaucoup de députés européens, c'est évident. Je vous invite. Venez nous voir.

Hussein BOURGI.- Je voulais rajouter deux éléments de réponse au sujet du mariage et de l'éducation.

Concernant le mariage, un effet levier se produira comme cela s'est passé avec la dépénalisation de l'homosexualité. Je regardais mes notes et voyais qu'entre 1955 et 1977, la jurisprudence européenne a considéré que si la vie sexuelle relevait de la vie privée au sens de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme et que la pénalisation totale de l'homosexualité entre adultes consentants ne constituait pas une violation de la vie privée, elle était justifiée par des motifs tenant à la protection de la santé et de la morale ou à la protection des droits des tiers et la protection sociale.

À l'époque, la commission des droits de l'homme déclarait : « *La convention permet à l'État contractant de punir l'homosexualité, le droit au respect de la vie privée pouvant faire l'objet*

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



dans une société démocratique d'une ingérence prévue pour la protection de la santé et de la morale ». C'était entre 1955 et 1977.

Il a fallu attendre le 22 octobre 1981, date à laquelle la Cour européenne des Droits de l'Homme annonça pour la première fois que la loi pénale d'Irlande du Nord, condamnant les relations sexuelles entre deux personnes du même sexe adultes et consentantes, constituait une violation de l'article 8 relatif au respect de la vie privée. C'est suite à la décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme que l'Irlande du Nord a dépénalisé les actes homosexuels entre adultes consentants majeurs de 21 ans.

Ensuite, une série de dépénalisations s'est poursuivie en Europe et en France. Je rappelle que c'est en juillet 1982 que Robert Badinter a fait dépénaliser les relations sexuelles entre un adulte majeur et un mineur, même s'ils étaient consentants. En France, les relations sexuelles entre un majeur et un mineur étaient encore réprimées et pénalisées en 1982.

Tout cela pour dire que si entre 1955 et 1977, la Cour européenne des Droits de l'Homme avait une jurisprudence constante, il y a eu, en 1981, un revirement de jurisprudence qui a servi de levier pour la dépénalisation partout.

Sur la question du mariage, je pense que nous y arriverons tôt ou tard. Il y a actuellement tellement de contentieux devant la Cour européenne des Droits de l'Homme que, tôt ou tard, une décision va tomber et va consister à mettre la pression aux législateurs de chaque pays membre de l'Union. Cela va les conduire à légiférer. Croyez-moi, il n'est pas agréable, pour un gouvernement, de se faire sanctionner ou réprimer par la Cour européenne des Droits de l'Homme. Cela fait tâche, surtout pour un pays démocratique.

Je suis très optimiste sur la question du mariage. On peut y arriver de deux façons, soit par la conviction politique d'une majorité parlementaire. Même si l'actuel Président n'y est pas favorable, cela ne veut pas dire qu'il aura automatiquement une majorité au mois de juin ou qu'il aura une majorité qui le suivra et qui sera opposée au mariage homosexuel. Je crois à la démocratie. Il appartient à chacun et chacune d'entre nous de voter pour les candidats et les candidates qui seront plus sensibles à cette question. C'est une question de choix individuels et citoyens.

(Applaudissements.)

Lola.- Dans son équipe, le Président élu a une certaine Roselyne Bachelot. On a une impression antagoniste.

Hussein BOURGI.- Il ne faut pas gadgétiser...J'ai trop de respect pour les uns et pour les autres. Regardez localement. Rencontrez – les associations savent le faire – tous les candidats. Il ne faut pas partir en disant d'office que l'on va voter pour tel ou tel. Parfois, des candidats ne reprennent pas à leur compte les positions de leur parti. Certains candidats sont plus avant-gardistes que leur parti. C'est à chacun d'entre vous de faire ce travail et de faire attention à ceux qui se présentent dans leur circonscription locale.

Il y a donc le levier local, la majorité parlementaire. Le second levier est le levier judiciaire. Au niveau de la Cour européenne des Droits de l'homme, cela prend plus de temps.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Sur la question de l'éducation... Je suis avec vous aujourd'hui, mais lundi, je suis invité à Toulouse, par l'association Contact, pour participer à un colloque sur la prévention de l'homophobie dans les milieux éducatifs.

Pendant très longtemps, lorsqu'on voulait parler de l'homosexualité et de l'homophobie à l'école, il était particulièrement compliqué, pour les militants que nous sommes, d'entrer dans les établissements scolaires. On nous répondait systématiquement : « Prosélytisme, atteinte à la neutralité, atteinte à la laïcité ».

Progressivement, j'ai choisi d'adopter la stratégie suivante : lorsque j'écris à un proviseur, à un inspecteur d'académie ou à un recteur pour faire de la prévention dans tel lycée ou collège, je ne dis pas que je viens parler d'homosexualité. Effectivement, on n'a pas à parler d'homosexualité comme on n'a pas à parler d'hétérosexualité. En revanche, ce qui est intéressant, c'est que nous venons parler d'un dysfonctionnement, celui de l'homophobie, qui est une discrimination. Ma porte d'entrée est de dire que nous venons parler d'une discrimination qui est l'homophobie.

Après quelques expériences, nous nous sommes rendu compte que des proviseurs, des CPE, des infirmières scolaires étaient beaucoup plus sensibilisés que d'autres et qu'il ne fallait pas attendre après un agrément hypothétique, après une autorisation rectorale. J'agis localement. Je contacte tel proviseur, tel enseignant qui vient à un débat et qui dit : « Je ne savais pas ». Je parle des discriminations. Après la découverte de l'homosexualité d'un camarade, cela va du racket après le soupçon, jusqu'à des choses beaucoup plus tragiques, comme le suicide qui peut être motivé par un racket...

Il n'y a pas très longtemps, nous avons accueilli une maman effondrée dont le fils avait fait une tentative de suicide. Lorsqu'un enfant tente de se suicider, tout comme un adulte, l'équipe médicale cherche, avant toute chose, à prévenir et combattre la récurrence. Elle essaie de comprendre les motivations qui ont conduit la personne à essayer de se suicider. Lorsqu'on lui a demandé : « Pourquoi avez-vous tenté de vous suicider ? », il a répondu : « J'étais victime de racket ». On lui a ensuite demandé qui le rackettait et pourquoi. Il a alors répondu qu'on lui posait les deux questions à cause desquelles il avait tenté de se suicider. Pourquoi ? Parce que ses camarades de classe avaient découvert son homosexualité. Il avait été victime de racket à cause de cela. Et, deuxième chose, il ne pouvait pas le dire parce que ses parents étaient homophobes. Quand on lui a demandé pourquoi il pensait que ses parents étaient homophobes, il a répondu : « Depuis que je suis tout petit, chaque fois que l'on allume la télévision, que l'on tombe sur la 2 et qu'il y a un certain animateur, mon père demande de changer de chaîne tout de suite. Depuis que je suis né, je sais que l'homosexualité, c'est mal. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas pu parler de cette homosexualité ».

Quand, dans un établissement, un adolescent essaie de se suicider, il y a un bouleversement et toute l'équipe pédagogique se demande pourquoi elle ne l'a pas vu venir.

Une infirmière scolaire m'a dit : « Ma fille est lesbienne. Je l'ai beaucoup aidé. S'il était venu me voir... ». Je lui ai demandé si depuis la rentrée scolaire, elle avait porté une parole sur l'homosexualité lorsqu'elle avait fait son intervention sur les MST, la pilule du lendemain, la contraception, etc. Elle a reconnu que non. Je lui ai suggéré un message tout simple que je voudrais vous livrer ici.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Il y a quelques mois, j'étais à Nantes, pour une intervention dans un lycée dans un territoire mi-urbain, mi-rural. Un jeune avait rencontré le conseiller principal d'éducation (CPE) pour lui parler des difficultés qu'il avait à assumer son homosexualité. À partir de ce moment-là, le CPE avait mis en place un travail d'information. J'ai rencontré cet adolescent et je lui ai demandé pourquoi il avait choisi de parler en particulier à cette personne et pas à une autre. Il m'a dit qu'à la rentrée, il avait accompagné une copine voir le CPE et quand ils étaient arrivés dans la salle d'attente, il y avait plein d'affiches dont celle de la Ligne Azur. C'est une ligne d'écoute téléphonique pour les adolescents et adolescentes qui se posent des questions sur leur sexualité, leur hétérosexualité comme leur homosexualité. L'article, c'était : « Hétéro, Homo, tu souhaites en parler ? ». Il s'est dit que si quelqu'un mettait cette affiche dans sa salle d'attente, c'est qu'il n'était pas foncièrement homophobe.

Pour se signaler, dire qu'ici, il est possible de libérer une parole, il ne faut pas de grande conférence, pas de grande théorie, juste de petits signaux qui ne vont rien dire à la majorité mais qui vont parler à la petite minorité concernée par cette question.

Dernier point, au début, lorsque je vais dans un établissement, je parlais d'homophobie. Je me rendais compte qu'il y avait des réactions particulières.

Je suis militant au planning familial. Je pense que le combat des homosexuels va de paire avec celui pour les droits des femmes. J'ai échangé avec des amis du planning familial pour leur demander comment cela se passait quand ils allaient parler de sexisme. Nous avons échangé nos expériences.

Lorsque j'arrive dans une classe en disant que je viens parler d'homophobie, certains s'esclaffent et d'autres rentrent dans leur carapace, comme des escargots : « Je suis hétérosexuel, cela ne me concerne donc pas ».

Les copines du planning familial m'ont dit que lorsqu'elles y allaient, elles parlaient de la contraception, de la pilule du lendemain, de la sexualité, du harcèlement sexuel, des attouchements, du mariage forcé, de l'avortement. En fait, les garçons ne se sentent pas concernés. C'est un truc de filles.

Nous avons mis en place une stratégie à Montpellier : lorsque nous intervenons dans une classe, nous venons parler des discriminations. Nous évoquons toutes les discriminations de façon transversale. Nous commençons par les discriminations raciales, les discriminations liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à la religion. Nous évoquons aussi les discriminations liées au handicap ou à la maladie.

Nous avons beaucoup de retours, de témoignages d'adolescent qui nous disent : « Moi, je suis obèse. Quand j'arrive au lycée le matin, je suis victime de discriminations, d'injures et de harcèlement. J'en ai marre. C'est pour cela que je suis en échec scolaire. Je n'ai plus envie de venir au lycée. Mes parents m'obligent à venir ». Nous nous sommes rendu compte que les jeunes sont à la fois très tolérants, mais très normatifs. Ils sont tellement normatifs qu'ils vont choisir des boucs émissaires dans chaque classe : la fille plus grosse que les autres, le garçon qui va avoir un appareil dentaire ou des lunettes. Lorsqu'une fille est lesbienne ou un garçon homosexuel, il va détrôner tous les autres sur la pyramide des boucs émissaires.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Nous abordons donc toutes les discriminations possibles : le handicap, la maladie, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, etc. Cela peut paraître très riche, mais c'est grâce à cette recette que nous arrivons à attirer leur attention à tous. Ils se disent tous : « Je suis potentiellement ou je serais potentiellement un jour victime de ces discriminations. Aujourd'hui, je suis valide, en bonne santé. Demain, rien ne me met à l'abri d'une maladie ou d'un handicap ».

Quand nous faisons passer les questionnaires d'évaluation pour savoir comment ils ont ressenti l'intervention, au début, lorsque nous parlions uniquement d'homophobie, ils disaient : « C'est très bien, cela a fait "péter" les heures de français ». C'était le cas pour une minorité assez importante. Maintenant, la quasi-totalité nous dit : « Vous nous avez permis d'ouvrir les yeux ».

Je fais toujours un rappel à la loi ; c'est très solennel : la discrimination, c'est interdit. Voilà les peines encourues. Ensuite, j'ai un discours très philosophique, d'ouverture, d'humanisme, d'acceptation de l'autre : « Aujourd'hui, vous êtes blancs, hétérosexuels, en bonne santé, valides. Je vous souhaite de le rester très longtemps. Mais pensez qu'un jour, vous aussi vous pourriez tomber malade, être victime d'un accident, etc. ». Très rapidement, lorsqu'ils se mettent dans la peau de quelqu'un qui va être ou qui peut être potentiellement victime d'une discrimination, leur regard, leur discours et leur attitude changent.

(Applaudissements.)

Question.- Luc Fournier. Je représente la délégation régionale de CENTR'EGAU, une association assez récente, très proche du Mouvement Démocrate de François Bayrou. C'est une association très européenne.

Ici, il y a aussi des collègues de GAYLIB ou d'autres associations proches de partis politiques. À Lyon, nous sommes une association assez récente.

Je voudrais dire à deux personnes qui ont parlé précédemment qu'elles ont parlé de benchmark, de faire de la comparaison au sein de l'Union européenne notamment avec ce qui se passe en Belgique, mais qu'il faudrait aussi regarder du côté de l'Orient et de l'extrême Orient. Grâce à la Ville de Lyon, il y a eu, l'an dernier, une invitation d'une transgenre du Conseil municipal de Tokyo. Ce n'est pas rien. C'est une lueur d'espoir.

Par ailleurs, il ne vous sera pas passé inaperçu qu'au Népal, ils ont pris la décision de ne plus indiquer sur les cartes d'identité masculin/féminin. En effet, on peut se demander à quoi sert le fait qu'il soit écrit masculin/féminin sur une carte d'identité.

Madame la députée, il me semble qu'au sein de l'Union européenne, il y a une tradition qui avait des implications juridiques : quand un pays est au top pour des raisons économiques, juridiques, sociales, etc., il participe du bon exemple dont les autres pays doivent s'inspirer. Est-ce que l'exemple de l'Espagne ou la Belgique – vous les avez cités – qui apportent des droits nouveaux pour des couples différents, peuvent être des prétextes juridiques pour que les Parlements de chaque pays membre s'en inspirent ?

Enfin, je partage ces avancées de droit. Simplement, la vie du monde est un peu plus complexe. Plutôt que de stigmatiser juridiquement des pays comme la Pologne, ici ou

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



ailleurs, ne faut-il pas faire œuvre de pédagogie, sinon on utilise un outil qui est la stigmatisation qui se retourne contre nous, puisqu'il stigmatise certaines personnes ? On connaît la culture de la Pologne. On sait d'où elle vient. Plutôt que de stigmatiser, ne faut-il pas faire œuvre de pédagogie, essayer de comprendre plutôt que condamner, sauf en cas de vie et de mort, évidemment, cela coule de source ?

Martine ROURE.- Avez-vous eu l'occasion de lire nos résolutions ?

Luc FOURNIER.- Pas toutes.

Martine ROURE.- Nous évitons de stigmatiser parce que nous ne voulons pas mélanger un gouvernement, à un moment donné, et un peuple. Il n'y a qu'à voir pour la guerre en Irak. Des gouvernements sont allés à la guerre et les peuples étaient dans la rue. Il ne faut pas mélanger les deux choses. Nous y tenons.

À un instant t, un gouvernement, parce qu'il s'est passé des choses, a des actions et des dires contre nos idées. Le peuple ne suit pas. Il se trouve qu'en Pologne, le peuple ne suit pas. Il le dit et nous fait passer des messages.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, il ne faut pas stigmatiser des pays parce que l'on risquerait de blesser des peuples qui, finalement, feraient corps avec leurs gouvernants. Il ne faut surtout pas le faire.

Si vous lisez attentivement nos résolutions, vous verrez que nous sommes très prudents. C'est pour cette raison que nous avons demandé à l'Observatoire européen contre le Racisme et la Xénophobie de faire une analyse fine de ce qui se passe pour nous dire exactement quelles actions nous devons mener.

Je pense qu'en fait, dans la société polonaise et dans la vie polonaise, nous allons avoir de bonnes surprises parce que nous savons que la société polonaise est beaucoup plus en avance que ses gouvernants et qu'elle condamne ce qui se passe actuellement.

Ce qui va nous revenir va plutôt être bon. Nous n'avons pas envie de mettre la Pologne au banc de l'Union européenne. Ce serait une très mauvaise chose. Le peuple polonais se sentirait extrêmement blessé.

En revanche, il faut que les gouvernants sachent que cela leur pend au nez. Du coup, le peuple lui-même peut agir. Comme vous le disiez, cela a donné de l'air frais et les associations polonaises nous en ont remerciés. Elles nous ont dit : « Vraiment, cela nous a fait du bien. Merci ».

Vous avez raison, de toute façon, il faut toujours être diplomate quand on veut faire passer un message. C'est comme être enseignant. On ne fait pas rentrer à coup de maillet dans la tête des enfants ce que l'on veut faire rentrer. C'est par pédagogie, en répétant. Lorsqu'on n'a pas su faire comprendre, il ne faut pas répéter de la même façon. S'ils n'ont pas compris une première fois d'une façon, si on le répète de la même façon, ils ne comprendront pas une deuxième fois. Il faut trouver une autre façon de faire comprendre.

C'est l'intérêt du Parlement européen. J'ai un tempérament diplomate, mais j'ai appris à écouter. Une phrase me revient toujours quand je parle avec mes collègues au Parlement

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



européen : « Savoir écouter, savoir comprendre, savoir aimer ». Quand on réussit à avoir ces trois choses, je peux vous garantir qu'on avance. Au Parlement européen, on essaie de se faire comprendre.

Il m'est arrivé un quiproquo terrible en commission des libertés. Nous parlions du trafic des personnes entre les frontières. Pour nous, le trafic, c'est du commerce, quelque chose d'épouvantable. Nous avons la présidence et je me souviens que le ministre français Daniel Vaillant disait que sur le trafic des personnes, il ne fallait rien laisser passer, condamner vigoureusement, donner des peines de prison importantes. Mes collègues espagnols et mes collègues britanniques étaient outrés. Ils disaient : « Ce n'est pas possible d'entendre cela de la part d'un socialiste français ! ». À un moment donné, parce que j'ai l'habitude, je connais le Parlement, j'ai demandé un arrêt. On a donné la parole. J'ai dit : « Je crois qu'il y a une mauvaise compréhension du mot "trafic" ». Pour les Espagnols, il s'agissait des allées et venues à travers les frontières. Or la circulation des personnes est la base de l'Union européenne et comment peut-on imaginer donner des peines de prison pour les gens qui facilitent le trafic. À partir du moment où nous nous sommes expliqués, nous avons compris. Nous avons utilisé un autre mot, celui de « traite » des êtres humains, traite des personnes.

Chaque fois qu'un amendement est déposé et que je vois que quelqu'un grimpe au rideau, j'essaie de savoir s'il a compris ce que je voulais dire. Cela rejoint ce que vous voulez dire. Quand nous faisons des résolutions, nous essayons de savoir si de l'autre côté, ils ont compris ce que nous voulions dire. C'est extrêmement important. Je peux vous dire que nous l'avons fait avec les Polonais et que la réponse du ministre polonais montrait qu'il avait très bien compris. Il nous a dit : « Les droits des homosexuels sont respectés en Pologne ». Il n'a pas pu s'empêcher de rajouter après : « Ils ne sont pas très normaux quand même ». Il faut le dire. Mais il avait très bien compris ce que nous voulions dire.

Question.- Bonsoir. Joël LE DEROFF. Je représente Homosexualité-Et-Socialisme qui, depuis 1983, est le groupe de réflexion qui travaille avec le Parti socialiste, un peu comme notre collègue avec le Mouvement Démocrate.

Nous travaillons beaucoup avec les députés européens et, en général, au niveau européen. Avec nos partenaires et homologues dans les autres partis socialistes, sociaux-démocrates, travaillistes européens, nous avons fondé un réseau qui entend porter la voix du mouvement LGBT socialiste auprès du groupe parlementaire socialiste européen et des partis nationaux y compris dans les pays où c'est difficile. Notre fondation a reçu le soutien de Martine Roure que je tiens à remercier.

Concrètement, concernant nos actions, à partir du moment où il y a des différences dans les lois nationales de chaque pays ainsi que sur la possibilité de se marier, d'adopter pour les personnes homosexuelles, une des questions qui nous préoccupe et pour laquelle l'Union européenne peut être un levier, c'est de savoir comment on peut se servir du fait que certains pays soient plus avancés pour que d'autres pays puissent, à leur tour, faire évoluer leurs lois du fait des institutions européennes.

Un point de la résolution votée le 26 avril au Parlement européen est assez intéressant à ce sujet et j'aimerais demander plus précisions sur la façon dont il pourrait être utilisé. « *Le Parlement demande à la Commission européenne de présenter des propositions visant à garantir l'application du principe de reconnaissance mutuelle dans ce domaine également* »,

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



c'est-à-dire le domaine des discriminations auxquelles sont confrontés les couples de même sexe, « afin de garantir la libre circulation de toutes les personnes au sein de l'Union européenne, sans discrimination ».

Comment les institutions européennes peuvent faire en sorte qu'au nom de la liberté de circulation, les avancées acquises dans certains pays puissent être le levier de nouvelles avancées dans d'autres pays ?

Martine ROURE.- J'en ai parlé au début de mon intervention, sur le fait d'arriver à une reconnaissance. Par exemple, deux personnes du même sexe mariées en Espagne viennent en France. Elles ne sont pas reconnues comme mariées. C'est inadmissible. Il faut avoir une reconnaissance de ce qui se passe dans les pays. Si on obtient cela, je pense que l'on va drôlement avancer. C'est le message que nous avons voulu faire passer. Si on a cette reconnaissance, je pense que nous aurons fait un grand pas et que nous ne serons pas loin du but.

Natacha.- Je vais revenir sur ce qu'a fait l'Europe sur les questions de genre. Il y a quatre ans, l'Angleterre s'est fait condamner par la Cour européenne des Droits de l'Homme, parce qu'en Angleterre, on ne pouvait toujours pas de changer de sexe au niveau de l'état civil. On restait garçon ou fille à vie. De fait, les transsexuels ne pouvaient pas se marier – à l'époque, le mariage homosexuel n'existait pas – ou il fallait se marier entre transsexuels, c'est-à-dire que l'un et l'autre aient changé de sexe.

On disait : « Madame, voulez-vous prendre pour époux... » alors qu'on s'adressait à un monsieur !

Martine ROURE.- Cela devient ubuesque.

Natacha.- L'Angleterre s'est fait condamner il y a quatre ans. La Cour européenne des Droits de l'Homme avait dit une phrase qui pour moi révolutionne l'approche : « *Il n'y a pas lieu de considérer uniquement le sexe biologique d'une personne, mais aussi son sexe social* ». C'est énorme. Cela veut dire que ce n'est pas uniquement dans la biologie que cela se passe. C'est une reconnaissance de ces questions.

Deux ans après, l'Angleterre a été obligée d'adopter une loi qui autorise et facilite les modifications juridiques, etc. Dans la foulée, un an après, cela date de deux mois, l'Espagne, par le biais de M. Zapatero, adopte une loi, mondialement la plus avancée sur ces questions, par laquelle les personnes transsexuelles et transgenres peuvent se faire opérer, changer d'état-civil d'une façon dont nulle part ailleurs, pour le moment, on peut le faire, même si par ci, par là, aux États-Unis, dans certains États, on commence à adopter des lois là-dessus.

Sur la législation européenne, nombre de pays, petit à petit, s'entraînent grâce à des décisions. Nombre de pays avaient voté des lois sur ces questions. Les pays nordiques, il y a 35 ans, avaient déjà adopté des lois. Même la Turquie, il y a 20 ans, avait adopté une loi sur la transsexualité. La France n'a jamais adopté aucune loi là-dessus. Il n'y a pas de loi, dans un sens ou dans un autre, sur ces questions. La France est quand même un des pays fondateurs de l'Europe. On voit toute la difficulté à faire avancer les choses, même dans des pays ouverts qui devraient pourtant être locomotives dans l'Union européenne.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



Je ne sais pas à quel point, sur ces questions délicates, vous l'avez expliqué par rapport à d'autres pays, même en France, on peut faire avancer des lois qui pourraient montrer le chemin. Pour le moment, ce n'est pas acquis.

C'était pour dire comment on avançait, y compris la Cour européenne des Droits de l'Homme, avec des phrases qui ne sont pas anodines.

Lola.- Pour continuer sur le sujet de la transsexualité, Michel Chomar me demandait tout à l'heure si, au niveau Sécurité sociale, j'étais dans la catégorie 3. Non, je suis 2. Il n'y a pas de catégorie 3.

Imaginez, je vais chercher un emploi. L'employeur m'engage et me demande mon numéro de Sécurité sociale. Il voit 3... Qu'est-ce que je fais ? Si je traîne en permanence ce 3, alors que j'ai bien « tout ce qu'il faut là où il faut », je suis exclue.

En revanche, il y a aussi dans le milieu, les *middle gender*, ceux qui vont faire une partie du voyage sans finir les opérations. Des personnes vont être très féminines et vont vouloir garder leur pénis, leur sexe originel. C'est pire que tout. C'est de la discrimination.

Il y a une autre discrimination qui va au-delà de l'homosexualité : pourquoi pour un homme, aussi bien célibataire que marié, on dit « Monsieur » et à une femme, quand elle n'est pas mariée, « Mademoiselle » et, quand elle est mariée, « Madame » ?

Il y a une vraie problématique. Une des personnes dont je me suis occupée et qui fait le parcours dans le sens féminin/masculin a réussi, sans avoir ses papiers (cela traîne depuis quatre ans au Tribunal de Grande Instance de Lyon), à retrouver du travail, bien que son numéro de Sécurité sociale commence par 2. C'est un garçon. Vous le voyez dans la rue, vous ne pouvez pas savoir. Je lui tire mon chapeau. Il a retrouvé un travail malgré son numéro de Sécurité sociale.

La phase de transition entre l'opération et l'obtention des papiers est une catastrophe. Je peux vous raconter quelques anecdotes. Un jour en allant chercher un paquet à La Poste, on me dit : « Il faut votre carte d'identité ». Je la donne à la personne qui me regarde et dit : « C'est la carte de votre mari. Vous n'avez pas vos papiers à vous ? » Qu'est-ce que je peux faire ? J'avais un courrier de mon avocat sur moi. Je lui ai montré. Le postier recule, appelle tous ses « potes » : « Venez voir. Regardez la personne sur la photo, je l'ai en face de moi ! » L'humiliation devant 15 personnes...

Je résume souvent ma pensée par une chose très simple : il y a trois conditions à réunir sur cette planète : il faut être de sexe masculin, de race blanche et hétéro. Si on n'a pas ces conditions, c'est une catastrophe.

Le combat que vous menez pour les homosexuels et pour les transsexuels va bien au-delà de l'homophobie. C'est toute une société, un état d'esprit à repenser.

(Applaudissements.)

Martine ROURE.- Je vous remercie de votre intervention. Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure : le combat des femmes rejoint celui des homosexuels. Il y a une discrimination exaspérante contre les femmes : celle de Madame et Mademoiselle.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957



On va dire que je m'attache à des détails, mais je suis en bute à cela tous les jours. Il se trouve que je suis mariée. Je pourrais ne pas l'être, mais je m'appelle de mon nom de jeune fille. Je ne vois pas pourquoi, chaque fois que l'on change de « mec », on serait obligé de changer de nom. Sur les papiers officiels, je suis « Mademoiselle », parce que je refuse de marquer le nom de mon mari. C'est celui de mon mari et pas le mien. Comme je n'ai pas le nom de mon mari, on m'appelle « Mademoiselle », à 59 ans. Cela peut amuser certains, parce que c'est un détail, mais il est tellement significatif de la mentalité et des états d'esprit que vous avez raison. Quand mon fils est né, ma belle-mère a dit quelque chose qui m'a choquée : « Ouf, c'est un garçon ! ». Elle ne l'a pas dit parce qu'elle n'aimait pas les filles, mais parce que d'après elle, un garçon, blanc... on ne savait pas s'il serait hétérosexuel, mais un garçon, blanc, ouf ! Ce sont des choses qui m'insupportent.

C'est vrai, vous avez raison. Le combat des femmes rejoint celui des homosexuels. Quand on fait avancer le combat des femmes, on fait avancer celui des homosexuels.

(Applaudissements.)

Franck BOYER.- Merci à tous. Merci pour cette diversité du public, cette richesse. Je crois que l'échange a été payant, aussi bien pour vous que pour le public et pour tous.

Martine ROURE.- Merci à vous tous.

La lutte contre l'homophobie en Europe – Lyon – le 10 mai 2007

PARLEMENT EUROPEEN - Bureau d'information pour le Sud-est - www.lesmidis.eu

les propos des intervenants n'engagent pas le Parlement européen en tant qu'institution.



ENSEmble
DEPUIS 1957

